

**AUPRÈS DE LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE
DES CHAMBRES EXTRAORDINAIRES AU SEIN DES TRIBUNAUX CAMBODGIENS**

Dépôt

Dossier n° : 002/19-09-2007-ECCC/TC

Partie déposante : M. KHIEU Samphân

Déposé auprès de : La Chambre de première instance

Langue originale : Français

Date du document : 6 août 2015



Classement

Classement suggéré par la partie déposante : Public

Classement arrêté par la Chambre de première instance : សាធារណៈ/Public

Statut du classement :

Réexamen du classement provisoire :

Nom du fonctionnaire du service des dossiers et archives :

Signature:

**Réponse de la Défense de M. KHIEU Samphân
à la demande des co-Procureurs d'admettre en preuve les dépositions en appel**

TABLE DES SOURCES

Déposée par :

Avocats de M. KHIEU Samphân

KONG Sam Onn

Anta GUISSÉ

Arthur VERCKEN

Assistés de

SENG Socheata

Marie CAPOTORTO

Soumeya MEDJEBEUR

Clément BOSSIS

OUCH Sreypath

Arnaud RIVOAL

Auprès de :

La Chambre de première instance

NIL Nonn

Jean-Marc LAVERGNE

YOU Ottara

Claudia FENZ

YA Sokhan

Les co-procureurs

CHEA Leang

Nicholas KOUMJIAN

Tous les avocats des parties civiles

La Défense de M. NUON Chea

TABLE DES SOURCES

I. DROIT DES CETC

- Règlement Intérieur.

II. DOCUMENTS JUDICIAIRES

1. Chambre de la Cour suprême

- Décision partielle relative aux demandes de NUON Chea tendant à faire citer des témoins à comparaître en appel, 29 mai 2015, **F2/5**.

2. Chambre de première instance

- Décision portant nouvelle disjonction des poursuites dans le dossier 002 et fixant l'étendue du deuxième procès dans le cadre de ce dossier, 4 avril 2014, **E301/9/1** ; Annexe **E301/9/1.1**.
- Jugement rendu dans le procès 002/01, 7 août 2014, **E313**.
- Décision relative aux objections formulées contre les documents proposés pour être versés aux débats du [procès 002/02], 30 juin 2015, **E305/17**.

3. Conclusions des parties

- *Co-Prosecutors' Motion to Admit Testimony from the Case 002/01 Appeal Evidentiary Hearings of 2, 3 and 6 July 2015*, 3 août 2015, **E356**.

4. Transcriptions d'audience

- 2 juillet 2015, **F1/2.1**.